

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Téléx: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

ALINORM 99/19

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-troisième session

Rome (Italie), 28 juin - 3 juillet 1999

RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'EUROPE

Madrid (Espagne), 5 – 8 mai 1998

RESUMÉ ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la 21ème session du Comité de Coordination pour l'Europe sont les suivants:

Questions à soumettre au Comité Exécutif et à la Commission:

Le Comité:

- est convenu de proposer la révision de la Norme Régionale pour la Mayonnaise dans les travaux futurs (par. 62)
- est convenu d'entreprendre la révision de la Norme Régionale pour le Vinaigre, comme proposé par le Comité sur les Fruits et Légumes Traités (par. 11, 68)
- est convenu de proposer la candidature du Dr. Felipe Mittelbrunn García (Espagne) en vue de sa nomination comme Coordonnateur régional par la 23ème session de la Commission (par.. 70)

Autres questions intéressant la Commission:

Le Comité:

- est convenu que le Projet de Directives pour les Points de Contact du Codex et les Comités Nationaux du Codex préparées par le CCASIA ne pouvaient pas être adoptées dans la région (par. 39)
- est convenu de poursuivre ses activités sur l'échange d'informations concernant la législation alimentaire et les questions relatives à l'importation et à l'exportation (par. 29)
- est convenu que les efforts de coordination devraient être poursuivis concernant l'assistance technique et la formation dans la région (par. 21)
- est convenu que les recommandations de la Commission pour améliorer la transparence dans le processus de décision devraient être suivies dans le cadre du Codex et dans les travaux des comités d'experts (par. 14)
- est convenu d'attirer l'attention du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et du Comité sur la nutrition et les produits diététiques ou de régime sur l'importance des questions concernant les allégations sur la nutrition et la santé et la nécessité de continuer les travaux dans ce domaine (par. 52)
- a considéré les mesures prises par les gouvernements pour améliorer la participation des consommateurs aux travaux concernant le Codex et les questions apparentées (par. 42-47)

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
Ouverture de la Session.....	1-4
Adoption de l'ordre du jour.....	5
Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex.....	6-11
Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS relatives à l'innocuité et au contrôle des denrées alimentaires complétant les travaux effectués par la Commission du Codex Alimentarius depuis la 20ème Session du Comité	12-23
Harmonisation et coopération en matière du contrôle des denrées alimentaires dans la région	24-29
Activités relatives à l'intégration économique et à l'harmonisation des législations alimentaires dans la région	30-32
Activités des Points de Contact du Codex et des Comités Nationaux du Codex dans la région	33-41
Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées	42-47
Autres questions et travaux futurs.....	48-68
Nomination du coordonnateur	69-71
Date et lieu de la prochaine session	72

ANNEXE

ANNEXE I - Liste des Participants	page 13
--	---------

INTRODUCTION

1. Le Comité de Coordination du Codex pour l'Europe a tenu sa 21^{ème} Réunion à Madrid du 5 au 8 mai 1998 à l'aimable invitation du Gouvernement Espagnol. La réunion a été présidée par M. Felipe Mittelbrunn-García, Coordonnateur pour l'Europe. A la réunion ont assisté 72 délégués de 21 pays membres, 2 pays observateurs et 5 organisations internationales. La liste des participants est jointe à ce rapport en Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

2. Le Ministre de la Santé et la Consommation, M. José Manuel Romay Beccaría, a ouvert la session au nom du Gouvernement espagnol. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a fait ressortir que l'Espagne accordait une grande importance à cette réunion, spécialement depuis que le Codex Alimentarius avait été reconnu par l'Organisation Mondiale du Commerce comme référence dans le commerce international des aliments.

3. M. Romay a souligné que la transparence et l'utilisation de l'évaluation des risques font partie des attributions caractéristiques du travail de son Ministère dans le domaine du contrôle et de la sécurité des aliments, afin de protéger la santé des consommateurs. Il a exprimé l'opinion que la relation entre l'alimentation et la santé ne finissait pas avec la prévention des maladies mais comprenait aussi la promotion de la santé, particulièrement les propriétés nutritionnelles des catégories d'aliments destinées aux personnes qui ont des besoins nutritionnels spéciaux.

4. En conclusion M. Romay a noté que cette session du CCEURO conduirait à l'identification et à l'analyse des sujets clef dans les domaines de la sécurité et du contrôle des aliments, ce qui concerne particulièrement les pays de la région, et a souhaité un plein succès aux participants dans leurs travaux.

ADOPTION DE L'AGENDA (Point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour Provisoire présenté dans le document CX/EURO 98/1 et la Liste complémentaire à l'ordre du jour Provisoire (CX/EURO 98/1 - Add 1) comme Ordre du jour de la session. Le Comité est aussi convenu de discuter les questions suivantes au point 9 de l'ordre du jour sous le titre "Autres questions et Travaux futurs"

- Révision du Code de déontologie
- Questions provenant du Comité du Codex sur les Systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations de denrées alimentaires.

QUESTIONS RESULTANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS (Point 3 de l'ordre du jour)

6. Le Comité a noté les recommandations de la Commission au sujet des activités relatives à l'analyse des risques. Le Comité a été informé que l'Atelier tenu aux Pays Bas pour discuter l'utilisation de l'analyse des risques pour les additifs alimentaires et les contaminants avait fait plusieurs recommandations, qui **ont été discutées dans le Comité sur les Additifs Alimentaires et les Contaminants**. Ces recommandations seront prises en compte dans la préparation d'un document de travail sur l'application des principes d'analyse des risques dans les travaux du Comité (ALINORM 99/12 par. 12-13)

7. La Délégation du Royaume-Uni, exprimant les vues à l'intérieur de l'Union Européenne, a fait les remarques suivantes, concernant les questions provenant de la Commission: il existe un soutien général pour l'application des principes d'analyse des risques, il est nécessaire d'améliorer les procédures pour obtenir le consensus dans le processus de décision; il serait nécessaire de considérer plus largement la part des facteurs scientifiques et des autres facteurs légitimes; le statut des textes du Codex devrait être soigneusement considéré quand à leur rôle dans le cadre de l'OMC.

8. En réponse à une question, le Secrétariat a indiqué que le Président du Comité SPS avait répondu à la demande de la Commission à propos du statut des textes du Codex en relation à l'accord SPS et que le Comité Exécutif considérerait cette question. Le Comité a également noté que les questions concernant le consensus, la considération d'autres facteurs et le statut des textes du Codex seraient discutées lors de la prochaine réunion du Comité sur les Principes Généraux.

9. Le Comité a soutenu le principe selon lequel le Codex devrait prendre les décisions par consensus, particulièrement en vue de l'importance des textes du Codex dans le cadre de l'OMC, et tous les efforts devraient être faits pour atteindre cet objectif dans le cadre du CCGP. D'autre part il était aussi important de discuter en détail les autres facteurs légitimes, particulièrement les préoccupations des consommateurs.

10. Le Comité a aussi noté que le Comité sur l'Hygiène Alimentaire avait avancé le Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable conditionnée (en bouteille) à l'étape 5 de la Procédure, étant entendu que la discussion devait continuer sur certaines sections du Code. La Délégation de la France a fait ressortir que ce document offrait un bon exemple d'une approche constructive basé sur le risque, qui avait permis au Comité d'arriver à un consensus sur des sujets complexes.

11. Le Comité a été informé que lors de la dernière session du Comité sur les fruits et légumes traités, il avait été décidé de ne pas poursuivre la conversion de la Norme Régionale pour le vinaigre en norme mondiale, mais de la renvoyer au CCEURO pour révision car le format et les méthodes d'analyse devaient être actualisés.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES A L'INNOCUITE ET AU CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES COMPLÉTANT LES TRAVAUX EFFECTUES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, DEPUIS LA 20ème SESSION DU COMITÉ (Point 4 de l'ordre du Jour)

12. Le Comité avait devant soi le document CX/EURO 98/3, qui présentait les activités de la FAO et de l'OMS dans le domaine de la sécurité et du contrôle de l'alimentation pendant les deux dernières années.

A) ACTIVITÉS CONJOINTES DE LA FAO ET DE L'OMS

13. Le Secrétariat a informé le Comité des consultations conjointes d'experts de la FAO/OMS qui avaient eu lieu depuis 1996 et dont les recommandations avaient été utilisées dans les discussion sur des sujets essentiels du Codex, spécialement l'évaluation des risques, la gestion des risques et la biotechnologie.

14. Le Comité a exprimé son appréciation pour le travail de la FAO et de l'OMS dans l'organisation des consultations sur des questions importantes, dont les recommandations pourraient être utilisées par les Comités du Codex. Il a cependant rappelé que plus de transparence serait nécessaire dans la manière de réaliser les consultations et de sélectionner les experts, car il est fondamental d'établir la confiance dans le travail de ces réunions d'experts. La Délégation de l'Espagne a exprimé le point de vue que la représentation géographique devrait être mieux prise en compte dans la sélection des experts. La Délégation a aussi exprimé sa préoccupation que les recommandations soient incorporées directement dans les documents du Codex, bien qu'elles ne soient que d'une nature consultative et ne fassent pas partie de la procédure d'élaboration des normes, spécialement en ce qui concerne les discussion de la Commission sur les recommandations de la Consultation d'Experts sur la gestion des risques. Le Comité a remarqué toutefois, comme exemple, que les recommandations provenant des Consultations sur l'évaluation des risques et sur la gestion des risques avaient été largement discutés par les Comités du Codex concernés et que ce processus continuait.

15. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont rappelé que les procédures de travail des Consultations d'Experts étaient régies par le Règlements Généraux de la FAO et de l'OMS, que la sélection des experts était faite d'après leur compétence, mais qu'ils ne représentaient pas leur gouvernement, et que la distribution géographique était soigneusement considéré puisqu'une des préoccupations les plus importantes des organisations mères était d'assurer une représentation adéquate des pays en voie de développement.

ACTIVITES DE LA FAO

1) Sommet Mondial de l'Alimentation

16. Le Comité a été informé du résultat et du suivi des activités du Sommet Mondial de l'Alimentation qui a eu lieu à Rome en novembre 1996 avec l'objectif de renouveler l'engagement des leaders du monde entier pour l'éradication de la faim et de la malnutrition et pour assurer la sécurité alimentaire de tous.

2) Consultations d'experts

17. Le Comité a aussi été informé d'autres consultations d'Experts tenues pendant l'année passée, y compris une Consultation d'Experts de la FAO sur l'Alimentation animale et la sécurité des aliments (Rome, Mars 1997), qui avait proposé un Code d'usage pour une Bonne Alimentation Animale, actuellement en cours d'examen par les Comités du Codex concernés, et d'une Consultation d'Experts FAO/IAEA sur la Validation des Méthodes d'Analyse et le Contrôle de l'Alimentation (Vienne, Décembre 1997)

18. Le Comité a noté le développement d'une série de Cours pour la formation des formateurs, basés sur les systèmes BPF et HACCP organisés par le Service de Qualité et des Normes alimentaires, appartenant à la Division de l'Alimentation et de la Nutrition de la FAO. Ces cours ont pour objectif la promotion d'une méthode commune pour l'application de l'HACCP basé sur les Directives du Codex. Après la mise en place de cours pilote dans d'autres régions et en réponse aux demandes des pays de l'Europe Centrale et Orientale, deux cours TOT (« Training of Trainers » - Formation des formateurs) ont été organisés dans huit pays de cette sous-région pendant le mois de mai de 1998.

3) Activités régionales de la FAO

19. Le Comité a été informé des activités de la FAO dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale, concernant le contrôle des aliments et l'évaluation des risques, en plus des actions spécifiques visant à promouvoir et faciliter le travail du Codex dans la région: Réunion de la FAO sur le travail du Codex dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale qui a eu lieu à Budapest, Hongrie, au mois de Mars 1997, un Atelier National sur le travail du Codex qui a eu lieu à Skopje, ex-République Yougoslave de Macédoine, au mois d'avril 1997. A l'heure actuelle un Atelier Régional est en train de s'organiser sur l'Etablissement et l'Administration de Points de Contact du Codex et des Comités Nationaux pour les pays de l'Europe Centrale et Orientale et pour la Communauté des Etats Indépendants qui devrait avoir lieu à Vilnius, Lituanie vers la fin du mois de Juin 1998.

20. Le Comité a aussi été informé que des Programmes de Coopération Technique (TCP) de la FAO pour aider les pays de l'Europe de l'Est dans la modernisation et la mise à jour de leurs systèmes de contrôle des aliments, ont été réalisés en Bulgarie, dans les Républiques Tchèque et Slovaque, en Slovénie, Hongrie, Pologne et les trois états Baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie.

21. En ce qui concerne les Programmes de Coopération Technique, les Délégations de la Norvège et de la Suède ont fait référence à l'étroite coopération entre les pays nordiques dans le domaine du contrôle et de la sécurité des aliments, ainsi que la coopération du Conseil des Pays Nordiques avec des pays voisins, comme les Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), les régions de l'Ouest de la Russie, etc. La Délégation a exprimé aussi la volonté des pays nordiques de continuer à coopérer étroitement avec la FAO dans l'organisation d'activités tendant à renforcer le système de contrôle dans ces pays. A cet effet, le Comité a remarqué que les travaux de coopération technique se sont déjà développés en collaboration entre le Conseil des Pays Nordiques et la FAO, et est convenu qu'il serait utile de poursuivre cette coopération dans le futur.

4) Activités de l'OMS

22. Le Représentant de l'OMS a attiré l'attention sur les activités plus importantes de l'OMS, présentées dans le document CX/EURO 98/3. Le Représentant a présenté une note verbale du Directeur Général de l'OMS sur le choléra et le commerce international des produits alimentaires. La note faisait remarquer que l'embargo sur l'importation de produits alimentaires de pays atteints de choléra n'était pas une mesure appropriée pour prévenir le risque potentiel de contamination. Il a aussi présenté une publication intitulée "La Sécurité des Aliments et la Globalisation du Commerce" expliquant les implications des Accords de l'OMS dans le secteur de la santé publique.

23. En ce qui concerne les activités du Bureau Régional de l'OMS pour l'Europe, le Représentant de l'OMS a informé le Comité que le Programme OMS/EURO pour la sécurité des aliments n'avait pas été opérationnel pendant environ 3 ans, mais qu'il commencerait ses activités à partir du mois de Juin 1998 avec la nomination d'un nouveau scientifique responsable de la sécurité des aliments. La tâche principale du Programme serait la considération des systèmes de vigilance existant y compris la révision de la méthodologie employée. On accorderait une importance particulière à la contamination microbiologique des aliments y compris l'analyse des risques. L'Encéphalopathie Bovine Spongiforme (ESB) et les maladies humaines qui en résultent feraient également l'objet d'une attention spéciale.

HARMONISATION ET COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LA REGION (Point 5 de l'ordre du jour)¹

1) Enquête actualisée sur les autorités nationales chargées du contrôle des denrées alimentaires

24. Outre l'information apportée par les documents mentionnés ci-dessus, la délégation de la France a indiqué qu'une nouvelle Agence pour l'évaluation scientifique serait créée prochainement pour coordonner le travail scientifique des différents organismes en relation avec la sécurité des aliments et que d'autres travaux de révision du système de contrôle des aliments étaient en cours.

25. Suite à une question de la Délégation de la Hongrie sur la nécessité d'obtenir un avis pour l'harmonisation des procédures et des systèmes de contrôle des aliments, le Comité a noté que la FAO avait publié une série de manuels de formation couvrant les aspects essentiels du contrôle alimentaire².

26. L'observateur de la CE a informé le Comité des changements réalisés dans la structure de la Commission Européenne en matière de législation des aliments, sur la gestion des comités scientifiques et l'inspection alimentaire et vétérinaire au niveau communautaire.

2) Échange d'informations sur les questions d'importation et d'exportation

27. Le Comité a été informé des activités d'un forum informel appelé Praticiens d'application de la législation alimentaire (FLEP). La Délégation espagnole a noté que le Comité devrait être ouvert à l'information provenant des organisations internationales du même type. Le Secrétariat a indiqué que les invitations aux Comités régionaux étaient envoyées à toutes les organisations internationales participant aux travaux du Codex. Le Comité a été informé que le FLEP, dont le Secrétariat est actuellement aux Pays Bas, opérait comme un réseau informel d'échange d'information et de coopération entre fonctionnaires responsables de l'application de la loi dans l'Espace Économique Européen (EU et AELA). Ses objectifs sont de faciliter la solution des problèmes pratiques du contrôle des aliments dans tous les pays de l'Espace Économique Européen. Le Comité a souligné que d'autres pays en dehors de l'EEA pouvaient assister aux réunions du FLEP comme observateurs et que c'était le cas de certains pays de l'Europe Centrale et Orientale comme la Slovaquie et la République Tchèque.

¹ CX/EURO 98/4 (Commentaires de: Hongrie, Norvège, République Slovaque, Royaume-Uni. (Pologne), CR4 (Suède), CR (Espagne), CR (Irlande), CR9 (Communauté Européenne), CX/EURO 98/8 (C)

² Food and Nutrition Paper Series N° 4

28. Le forum avait réalisé plusieurs projets à travers des ateliers centrés sur différentes questions d'intérêt comme le HACCP, les défis futurs du contrôle des aliments etc. La Délégation des Pays Bas a invité les pays intéressés par les activités du FLEP à leur communiquer une liste avec leurs adresses et ensuite les Pays Bas leur enverraient l'information sur le FLEP.

29. En réponse à une question sur le statut du FLEP dans le CCEURO, la Délégation du Royaume-Uni, exprimant l'opinion de plusieurs délégations, a expliqué qu'il s'agissait d'une entité informelle offrant un forum utile pour l'échange d'informations pratiques sur les problèmes concrets d'importation/exportation et l'interprétation et l'application de la réglementation. La Délégation de l'Espagne a souligné que ce forum informel n'était pas habilité à interpréter la législation. Le Comité a fait référence aux travaux entrepris pour la coopération en matière d'application pratique et a indiqué son désir de continuer d'être informé de ces activités.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION (Point 6 de l'ordre du jour)³

1) Législation Alimentaire

30. La délégation de la Pologne a informé le Comité du processus d'harmonisation qui a conduit à des changements de sa législation nationale pour la mettre en conformité avec les dernières directives européennes du fait que la Pologne a demandé à entrer dans l'Union. La délégation a indiqué que la coopération entre les pays nordiques et ceux de l'UE a été réalisée pour permettre d'aider le pays à former ses inspecteurs de produits alimentaires et aussi pour moderniser son système de contrôle. À ce sujet, des projets de réglementation sur l'hygiène alimentaire, l'inspection des conditions sanitaires pour les produits importés et les exigences vétérinaires pour les produits animaux ont été préparés. Le processus d'harmonisation a été soutenu par les pays de l'Union Européenne.

31. La Délégation de la Pologne a également informé le Comité du travail réalisé actuellement pour introduire un système d'accréditation dans les laboratoires et des systèmes d'inspection équivalents. Le Règlement 402 de 1994 du Ministère d'Agriculture et de l'Économie des Aliments sur l'étiquetage des produits préemballés a été un des premiers textes de loi basés sur les directives de l'Union Européenne et sur la Norme Générale du Codex pour l'étiquetage des produits préemballés. Les besoins des consommateurs en ce qui concerne l'information spéciale dans l'étiquetage des aliments et des ingrédients nouveaux, ainsi que les allergènes potentiels, ont été aussi pris en compte dans la législation de la Pologne.

2) Activités de coopération et en matière de contrôle des denrées alimentaires et de formation

32. Le Comité avait à sa disposition les documents cités plus haut, contenant l'information fournie par les pays membres, sur les activités de contrôle et de formation dans la région. Il n'y a pas eu de commentaires additionnels de part des délégations au cours de la session.

ACTIVITÉS DES POINTS DE CONTACT DU CODEX ET DES COMITÉS NATIONAUX DU CODEX DANS LA RÉGION (Point 7 de l'ordre du jour)⁴

1) Project de Directives Régionales pour l'Asie

33. Le Comité a rappelé que suite à la décision du Comité de Coordination pour l'Asie d'élaborer des directives pour les Points de Contact et par les Comités Nationaux du Codex, le Comité sur les Principes Généraux a recommandé que le document soit distribué à tous les Comités de Coordination afin de déterminer l'opportunité

³ CX/EURO 98/(Hongrie, Norvège, République Slovaque, Royaume-Uni), CR4 (Suède), CR (République tchèque), CR (Irlande), CR8 (Finlande)

⁴ CX/EURO 98/(Projet de directives préparé par le CCS), CX/EURO 98/(Commentaires du Royaume-Uni, République Slovaque, Norvège, Consumers International), CR9 (Communauté Européenne)

d'élaborer des directives au niveau mondial ou régional. Le Comité pour l'Amérique Latine et les Caraïbes avait exprimé l'opinion qu'elles ne correspondaient pas à la situation dans la région et les autres comités régionaux n'avaient pas encore abordé la question. Le Comité a également noté que la dernière réunion du CCASIA avait transmis le projet à la Commission à l'étape 8 aux fins d'adoption comme Directives Régionales.

34. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui pour les principes généraux établis dans les directives qui apportaient des orientations valables quant au rôle général et à la responsabilité des Points de Contact du Codex. Cependant elles ont indiqué que l'organisation et les procédures proposées étaient trop prescriptives et n'étaient pas de nature à faciliter pas le travail du Codex dans la région.

35. Quelques délégations ont indiqué que dans leurs pays la coordination s'effectuait à travers des comités ou d'autres structures qui considéraient les questions de législation des aliments d'un point de vue général, autant pour les sujets d'ordre national, régional ou international (y compris le Codex). Dans ce cas il n'était pas nécessaire d'établir un Comité National du Codex distinct pour assurer la coordination effective des travaux du Codex. L'objectif principal d'un tel organisme était d'assurer une information adéquate et une participation effective de tous les secteurs intéressés, afin de définir la politique et les positions nationales sur la base la plus large.

36. Il a été noté, de plus, que les mécanismes de consultation proposés dans les directives ne correspondaient pas avec la pratique actuelle et pourraient créer des contraintes inutiles dans un domaine où l'efficacité était essentielle. Ceci pourrait prolonger le processus de prise de décisions et retarder la communication lors de la réponse aux lettres circulaires. Certaines délégations ont également fait ressortir que le document n'apportait pas la flexibilité suffisante et que les pays membres devraient pouvoir organiser leur point de contact et les structures en fonction de leurs besoins nationaux spécifiques. Il a été noté que certaines dispositions comprises dans les directives pourraient causer des problèmes, spécialement la traduction des textes du Codex dans les langues locales et le fait que la participation des délégués officiels aux réunions du Codex pourraient être financée par les professionnels.

37. L'Observateur de Consumers International a émis l'opinion que les Directives apportaient un cadre de référence pour l'organisation des points de contact et des comités nationaux du Codex, spécialement parce qu'ils reconnaissaient la nécessité d'une participation effective des consommateurs et d'autres secteurs intéressés. L'Observateur a attiré l'attention sur le fait que ses membres faisaient état de grandes variations dans le fonctionnement des Points de Contact et des Comités du Codex, dans la pratique. L'inclusion de telles recommandations dans un document du Codex contribuerait à encourager la participation des consommateurs, spécialement dans les pays où les activités et les structures du Codex avaient encore besoin de se développer. La délégation de la Suède a fait remarquer que la participation de représentants des consommateurs dans les délégations nationales demandait à être prise en considération avec soin, vu que cela faciliterait leur accès aux sessions du Codex mais qu'elles pourraient également préférer maintenir leur indépendance. Dans tous les cas elles devraient être associées au processus de préparation.

38. Le Comité a manifesté son accord avec la Délégation de Norvège sur le fait que les recommandations à ce sujet étaient utiles mais ne devraient pas être développées suivant les étapes de la Procédure, car elles n'étaient pas en relation avec la sécurité des aliments ou le commerce; elles étaient plutôt en relation avec les procédures du Codex et pourraient donc être intégrées dans le Manuel de Procédure. A ce propos le Comité a noté que le Comité Exécutif considérerait une autre proposition du CCASIA d'inclure une section sur les fonctions essentielles des Points de Contact du Codex dans le Manuel de Procédure, ce qui serait considéré par le Comité sur les Principes Généraux.

39. Le Comité est convenu qu'il serait utile de considérer de nouveau les principes inclus dans les directives, mais que leur rédaction actuelle ne correspondait pas à la situation des pays de la région, qu'elles ne pourraient pas être appliquées en général en Europe et ne devraient pas être développées par la procédure d'élaboration, sous leur forme actuelle.

2) Activités du Codex

40. Certaines délégations ont apporté une information actualisée sur l'organisation des travaux du Codex dans leurs pays comme suit : La Délégation de l'Italie, faisant ressortir l'importance grandissante des questions du Codex en général, a indiqué que le Comité National de Consultation était responsable des travaux du Codex dans son ensemble, et opérait à travers un certain nombre de sous-comités spécialisés incluant tous les secteurs intéressés.

41. La Délégation de la France a souligné le rôle des autorités officielles dans la formation des consommateurs dans le domaine du Codex. La Délégation de la Norvège a fait remarquer que bien que son Comité National ne soit plus opérationnel comme entité autonome, il existait différents comités spécialisés qui assumaient leur rôle de coordination et traitaient tous les aspects de la législation des aliments, y compris les travaux du Codex.

PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS AUX TRAVAUX DU CODEX ET QUESTIONS APPARENTES (Point 8 de l'ordre du Jour)⁵

42. La Délégation du Royaume-Uni a exprimé l'opinion des pays de l'Union Européenne selon laquelle, pour améliorer la participation des consommateurs, les débats de tous les comités du Codex devraient être le plus transparents possible et qu'il serait également utile que tous les textes incluent un paragraphe résumant leurs implications pour le consommateur. Cette opinion a été appuyée par l'Observateur de Consumers International.

43. L'Observateur de Consumers International a manifesté l'opinion qu'il y avait eu un progrès concernant la participation des consommateurs mais qu'il restait encore beaucoup de difficultés, par exemple le manque de ressources, pour que leurs organisations participent activement aux travaux du Codex au niveau national. En particulier il était important que les représentants des consommateurs soient informés du résultat des sessions du Codex; plusieurs délégations ont fait remarquer que de telles réunions pour rendre compte des sessions étaient une pratique courante dans leurs pays.

44. L'Observateur de Consumers International a suggéré que vu la complexité des documents du Codex, il serait utile d'inclure un résumé des implications les plus importantes pour les consommateurs. Le Secrétariat a indiqué que des efforts seraient faits pour identifier les thèmes essentiels des textes du Codex avec plus de clarté dans le processus d'élaboration des documents, spécialement dans les circulaires mais que la Commission avait recommandé de limiter le matériel explicatif au minimum nécessaire. Le Comité a fait remarquer également que les sessions du Codex étaient ouvertes au public, à l'exception du CCEXEC et que les documents étaient disponibles sur Internet⁶.

45. L'Observateur de Consumers International a répété sa proposition antérieure pour l'admission des représentants des consommateurs comme observateurs au Comité Exécutif. Certaines délégations ont souligné que cette question demandait à être considérée soigneusement du fait de ses implications, faisant remarquer que le Comité Exécutif et le Comité sur les Principes Généraux avaient déjà discuté cette proposition et avaient pris une décision qui avait été confirmée par la Commission, et que par conséquent il ne semblait pas utile de rouvrir le débat pour le moment. La délégation de la Suède a demandé de clarifier la position d'observateur souhaitée par Consumers International dans le CCEXEC, et l'Observateur a indiqué qu'ils apprécieraient toute démarche dans le sens de la transparence.

46. Au cours du débat sur ce sujet, certaines délégations ont demandé si le Comité Exécutif, comme organe subsidiaire de la Commission, ne pourrait pas admettre d'observateurs comme il est spécifié dans l'Article VII.3. Le Secrétariat a rappelé que les statuts du CCEXEC étaient définis par l'Article 6 des Statuts et sa composition par l'Article III, alors que les autres organes subsidiaires étaient régis par l'Article 7 et l'Article IX. En particulier, les membres du CCEXEC étaient limités aux fonctionnaires inclus dans l'Article III. Quant à la participation des observateurs, l'Article VII.3 s'appliquait uniquement aux Membres de la Commission participant comme

observateurs dans un Comité (comme par exemple le Comité de Coordination) et non à des Organisations non Gouvernementales. Certaines délégations ont exprimé l'opinion qu'il était nécessaire d'avoir un avis supplémentaire

⁵ CX/EURO 98/8 (Commentaires de: Allemagne, Norvège, République Slovaque, Royaume-Uni, Consumers International), CR9 (Communauté Européenne)

⁶ <http://ao.org/es/esn/ode>

en ce qui concerne les implications pour les pays membres de l'Article VII.3 en relation avec l'Article III et le Comité a proposé qu'un document sur cette question soit préparé et soumis à l'examen du CCGP. Le Comité a aussi été informé que la prochaine session du CCGP considérerait les procédures pour la participation des Organisations Non Gouvernementales dans les travaux du Codex.

47. Certaines délégations ont fait remarquer que malgré les efforts constants des gouvernements pour impliquer les consommateurs dans les travaux du Codex, le manque d'intérêt ou de préparation de la part de ceux-ci, semblait être un obstacle à ce que leur implication soit effective. En conséquence, des efforts devraient être réalisés de la part des représentants des consommateurs afin de développer la prise de conscience et l'éducation en matière de législation relative aux aliments. De plus l'accent devrait être mis particulièrement sur les questions de sécurité pour assurer une meilleure prévention des maladies transmises par les aliments.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)

1) Allégations sur la nutrition et la santé

48. La Délégation de l'Espagne a présenté le CRD 1, destiné à attirer l'attention du Comité sur la nécessité de considérer avec soin les allégations nutritionnelles et relatives à la santé. La Délégation a fait remarquer que beaucoup d'allégations sans fondement se trouvaient sur tous les aliments, en particulier les allégations santé ou thérapeutiques étaient en augmentation, ce qui créait une confusion considérable chez le consommateur et pouvait même devenir un problème de santé publique. La Délégation a indiqué que ces inquiétudes devraient être prises en compte par le Comité sur l'Étiquetage et par le Comité sur la Nutrition et les Aliments Diététiques ou de Régime lorsqu'ils considéreraient les questions suivantes: allégations nutritionnelles, allégations relatives à la santé, vitamines et minéraux.

49. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le document n'ayant pas été distribué en avance, il n'avait pas été possible de prendre une position sur le sujet; de plus les questions relatives à l'étiquetage et la nutrition devraient être résolues par les comités concernés, qui étaient conscients de l'importance de ces problèmes. Le Comité de Coordination n'était pas compétent pour prendre position à ce sujet, bien qu'il puisse attirer l'attention des pays membres sur les questions en discussion, y compris les vitamines et les minéraux. La Délégation de l'Espagne a souligné qu'elle avait distribué le document en session afin de faciliter un débat ouvert et non pour commencer une discussion technique.

50. L'Observateur de Consumers International a mis l'accent sur les problèmes auxquels était confronté le consommateur du fait de la confusion créée par certaines allégations, comme indiqué dans le document préparé par l'Espagne, et a émis l'opinion que ces allégations ne devraient pas être permises.

51. Le Secrétariat a rappelé que les Directives sur les allégations nutritionnelles, adoptées comme texte final lors de la 22ème session de la Commission, comprenaient deux parties: le texte et le Tableau, lequel avait été élaboré respectivement par le CCFL et le CCFNSDU, suivant une décision antérieure de la Commission. Puisque le texte avait été finalisé, le CCFL n'avait plus à travailler sur ce texte. La partie A du Tableau avait été adoptée ainsi que le texte et des travaux additionnels n'étaient nécessaires que pour l'expression des conditions pour les allégations par portion et sur la partie B du Tableau (protéines/fibres/vitamines et minéraux). Le Comité a souligné également que les directives avaient été considérées en détail par chacun des Comités et qu'elles avaient été adoptées par consensus. Quand aux allégations relatives à la santé, la question était en cours d'examen dans le cadre du CCFL et le Comité a invité les pays de la région à soumettre au Comité leurs commentaires sur ce sujet. La Délégation de l'Espagne a exprimé l'opinion qu'il serait préférable de considérer cette question au CCFNSDU.

52. Le Comité est convenu d'attirer l'attention du CCFL et du CCNFSDU sur l'importance des questions relatives aux allégations sur la nutrition et la santé, et sur la nécessité de poursuivre les travaux à ce propos afin d'apporter des recommandations appropriées au niveau international.

2) Aliments diététiques spéciaux pour cœliaques : proposition de méthode d'analyse.

53. La Délégation de l'Espagne a introduit le CRD 2 qui considérait le niveau de gluten dans le Projet de Norme pour les aliments sans gluten et les méthodes d'analyse pour sa détermination, afin d'identifier les points clefs et d'attirer l'attention du CCNFSDU et du Comité sur les Méthodes d'Analyse et d'Echantillonnage, sur cet urgent problème. La Délégation a exprimé sa préoccupation à propos du niveau actuel qui ne protégeait pas les malades et aussi en relation avec la méthode proposée qui pourrait produire de faux résultats négatifs, puisqu'elle identifiait principalement les gliadines; le développement de nouvelles méthodes devrait donc être pris en compte avant de terminer le projet. La Délégation a aussi noté qu'il serait utile de convoquer une consultation d'experts sur cette question.

54. Plusieurs délégations ont reconnu qu'elles ne se trouvaient pas en mesure de discuter des sujets aussi techniques et complexes, notamment parce que le document avait été distribué trop tard. Le Comité n'était pas compétent, de toute manière, pour considérer le niveau de gluten et la méthode correspondante, ces questions devraient être résolues dans les Comités compétents sur la base de données scientifiques. La Délégation de l'Espagne a expliqué qu'elle avait essayé de promouvoir un débat ouvert mais non une discussion technique.

55. Le Secrétariat a rappelé que le CCNFSDU était conscient des difficultés propres à la révision de la Norme, qui a été débattue largement lors des dernières sessions, et que la Commission avait recommandé que tous les éléments important soient pris en compte pour finaliser la Norme. A l'heure actuelle le projet comprenait uniquement le «profil d'une méthode», qui ne devrait pas apparaître dans le texte final, mais il n'existait pas de méthode spécifique recommandée. Cette question devait être considérée par le CCNFSDU, puisque le CCMAS ne proposait pas de méthode pour les produits, et que celles-ci devaient être sélectionnées par des Comités Spécialisés. La seule responsabilité du CCMAS était d'approuver ces méthodes et de proposer des méthodes générales pour tous les aliments, et ceci avait été réaffirmé suite à une demande similaire du CCNFSDU en 1994 (ALINORM 95/23, Annexe IV).

56. Le Comité a pris note des préoccupations exprimées et a encouragé les pays membres à communiquer au CCNFSDU toute les information utiles et propositions pour une méthode, ainsi qu'un niveau de gluten, pour faciliter la discussion sur la norme à sa prochaine session (septembre 1998).

3) Avant-projet d'Amendement de la Norme Régionale pour la Mayonnaise (CODEX STAN 168-1989)

57. Le Comité a rappelé que la Commission avait approuvé la proposition du Comité sur les Graisses et les Huiles de cesser les travaux de conversion de la Norme Européenne en une norme mondiale. Le Comité a considéré le document CRD 3 comparant la Norme du Codex pour la mayonnaise et le Code de Pratique développé par le Comité des Industries des Mayonnaises et Sauces Condimentaires de la Communauté Économique Européenne (CIMSCEE), soulignant les modifications suggérées par cette organisation.

58. L'Observateur de la CIMSCEE a rappelé que la mayonnaise était le produit principal d'une ligne de sauces émulsionnées. Il a exprimé l'opinion qu'il était nécessaire de mettre à jour la Norme pour simplifier le document et le faire coïncider avec les nouvelles tendances du marché européen, avec les attentes des consommateurs et avec les changements dans la réglementation sur l'utilisation des additifs, l'étiquetage etc. Il a demandé que le CCEURO propose au Comité Exécutif la révision de la Norme Régionale du Codex pour la mayonnaise.

59. Quelques délégations ont indiqué qu'elles n'avaient pas eu le temps de considérer ce sujet en détail puisque le document n'était pas disponible pendant la session et il ne leur avait donc pas été possible de préparer leur position en coordination avec leurs experts nationaux. Plusieurs délégations ont également souligné qu'il faudrait soigneusement considérer l'opportunité de réviser la norme car la justification apportée par la CIMSCEE n'était

pas suffisante. D'autres délégations ont fait remarquer que toutes les normes devaient être soumises à des révisions régulières et que cela avait été reconnu lorsque la conversion la norme avait été entreprise. Elles ont noté également que la Commission avait demandé aux organes subsidiaires de simplifier les normes; à cet égard, le travail déjà réalisé par le Comité sur les Graisses et les Huiles pourrait être pris en compte lors de la révision.

60. Les Délégations de la Norvège et de la Suisse ont indiqué que bien que ne s'opposant pas en principe à la révision, elles ne pouvaient pas prendre de position sur ce sujet car elles devaient consulter les industries de leur pays qui ne sont pas membres du CIMSCEE. Elles ont manifesté leur accord pour que le Comité propose le principe d'une révision, mais sans s'engager sur le contenu de la norme révisée.

61. La Délégation de l'Allemagne a observé que bien que ne s'opposant pas à la révision en principe, il serait souhaitable d'apporter une justification valable pour introduire des amendements aussi importants que ceux qui figuraient dans le tableau joint au document (teneur en graisses et jaune d'œuf). A ce propos le Comité a observé que le Code de Pratique n'était qu'un document de référence et que les ajustements nécessaires seraient faits lorsque la révision de la Norme serait discutée.

62. Après un bref débat le Comité est convenu de soumettre au Comité Exécutif une proposition de révision de la Norme régionale pour la Mayonnaise.

4) Code de déontologie

63. La Délégation du Royaume-Uni a informé le Comité de la considération accordée par les pays de l'Union Européenne à la révision du Code de déontologie, qui serait considéré lors de la prochaine session du Comité sur les Principes Généraux: ils ont exprimé leur soutien à ce que le Code continue d'être considéré dans le cadre de ce Comité, puisqu'il a été reconnu que le Code faisait référence à divers aspects du travail du Codex.

64. Certaines délégations ont indiqué qu'elles n'avaient pas encore considéré la question en détail mais qu'elles reconnaissaient le besoin de réviser le Code pour tenir compte des dispositions des Accords de l'OMC, du travail réalisé par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations de denrées alimentaires en matière d'importation et d'exportation et de l'approche générale des questions de sécurité dans l'alimentation, comme le montrent les travaux réalisés dans des documents comme la Norme Générale pour les Additifs alimentaires et la Norme Générale pour les Contaminants et les Toxines dans les Aliments.

65. Certaines délégations ont suggéré que le Code révisé pourrait être élargi pour l'appliquer à d'autres questions générales: le statut des textes du Codex, les préoccupations des consommateurs, les besoins technologiques, les bonnes pratiques agricoles, les procédés pour disposer des aliments contaminés et le principe de précaution. L'Observateur de Consumers International a bien accueilli la révision du Code qui devrait se centrer d'avantage sur la protection des consommateurs et leurs préoccupations.

5) Questions provenant du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires.

66. La Délégation du Royaume-Uni a informé le Comité des vues des pays de l'Union Européenne à propos du travail du CCFICS. Le Comité ayant été créé dans le but de réaliser des tâches spécifiques, il avait été entendu qu'il réexaminerait la nécessité de continuer ses travaux. Le moment était arrivé d'examiner la question de savoir si le CCFICS avait terminé les tâches qui lui avaient été assignées. Certaines délégations ont exprimé leur appréciation du travail réalisé jusqu'à maintenant par le CCFICS tout en exprimant leur préoccupation quant à la possibilité qu'il étende ses travaux au-delà des domaines spécifiés dans les termes de référence. Si c'était le cas, les tâches à assigner au Comité devraient être considérées soigneusement, spécialement en ce qui concerne la question de l'équivalence appliquée aux normes du Codex.

67. La Délégation de la Norvège a remarqué que le travail du CCFICS n'était pas initialement au programme des débats du Comité et qu'il ne pouvait pas adopter de position sur de tels sujets. De plus amples informations devraient être fournies par les pays de l'UE à propos de leurs préoccupations spécifiques. Il a été noté, néanmoins, que la position des pays de l'UE était présentée uniquement à titre d'information.

6) Travaux futurs

68. Le Comité a noté qu'en plus des sujets inclus régulièrement dans l'ordre du jour, la prochaine session du Comité considérerait les Avant-projets de Normes Régionales pour la Mayonnaise et pour le Vinaigre, sous réserve de l'approbation du Comité Exécutif.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 10 de l'ordre du jour)

69. Le CCEURO avait devant soi le document CX/EURO 98/9, contenant les Articles régissant la nomination du coordonnateur, avec les amendements introduits par la 21ème session de la Commission et inclus dans la 10ème édition du Manuel de Procédure (Article II.4). Le Comité a été informé que le Dr. Felipe Mittelbrunn-García avait servi son premier mandat et qu'il était éligible aux termes de l'Article II.4 (b) pour le poste de coordonnateur pour l'Europe pour le prochain mandat.

70. La Délégation de la France, appuyée par toutes les délégations, a proposé la nomination du Dr. Mittelbrunn-García comme Coordonnateur pour l'Europe par la 23ème Session de la Commission du Codex Alimentarius jusqu'à la fin de la 24ème session de la Commission. Le Dr. Mittelbrunn-García a accepté la nomination du Comité.

71. Le Comité a exprimé sa plus sincère appréciation au Dr. Mittelbrunn-García et au Gouvernement Espagnol pour leur soutien continu au développement des travaux du Comité.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

72. Le Comité a été informé qu'il était provisoirement prévu que la prochaine Session du CCEURO se tienne en Espagne pendant la première moitié de l'an 2000. Le lieu et la date exacte seraient déterminés par les Secrétariats de l'Espagne et du Codex, sous réserve de confirmation par la Commission.

RESUMÉ DE L'ETAT DES TRAVAUX

Sujet	Etape	Mesures à prendre par	Référence dans le Document ALINORM 99/19
Proposition de travaux futurs: - Révision de la Norme Régionale pour la Mayonnaise - Révision de la Norme Régionale pour le Vinaigre	1	CCEXEC Secrétariat Gouvernements 22ème CCEURO	par. 62 par. 11, 68
Nomination du Coordonnateur		23ème CAC	par. 70
Échange d'information sur la législation et le contrôle des aliments.		Gouvernements 22ème CCEURO	par. 29
Cooperation et Formation		Gouvernements 22ème CCEURO	par. 21
Participation des consommateurs		Gouvernements 22ème CCEURO	par. 42-47

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES**Chairman
Président
Presidente**

Dr. Felipe Mittelbrúnn García
 Consejero Técnico Comisión Interministerial
 para la Ordenación Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Pº del Prado 18-20
 28071 Madrid, Spain
 Tel. + 34-91-5961346
 Fax +34-91-596.44.09
 E-mail: fmittelbrunn@msc.es

AUSTRIA/ AUTRICHE

Mr. Arnulf Sattler
 Federal Chancellery, Dept. VI
 Bundesamtsgebäude
 Radetzkystr. 2
 A-1031 Vienna, Austria
 Tel. +43-1 71172 4805
 Fax +43-1 71172 4681

Dr. Hedwig Wögerbauer
 Head of Division of FAO and OECD Affairs
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry
 Stubenring 1
 A-1010 Vienna, Austria
 Tel. +43-71100/28-12
 Fax +43-71100/28-92

BELGIUM/ BELGIQUE/ BELGICA

Mr. Charles Crémer
 Chef de Service
 Ministère de la Santé
 Inspection Générale des Denrées. Alimentaires
 Cité Administrative de l'Etat
 Quartier Esplanade 11
 1010 Bruxelles, Belgium
 Tel. +32-2-2104843
 Fax +32-2-2104816
 E-mail: charles.cremer@health.fgov.be

Mr. Théo Biebaut
 Conseiller – Chef de Division
 Ministère des Affaires Economiques
 Administration Relations Economiques
 Rue General Lemans 60
 1040 Bruxelles, Belgium
 Tel. +32-2-2065882 - Fax +32-2-2309565

**CZECH REPUBLIC
REPUBLICHE TCHEQUE
REPUBLICA CHECA**

Mrs. Vladka Pivonkova
 Director of Food Production Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17 - Praha 11705
 Tel. +42-2-21812212
 Fax +42-2-2314117

Mrs. Martina Pratova
 Food Production Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17 - Praha 1, 11705
 Tel. +42-2-21812212
 Fax +42-2-2314117

FINLAND/ FINLANDE/ FINLANDIA

Mrs. Pirkko Raunemaa
 Deputy Director
 National Food Administration
 P.O.B. 5
 00531 Helsinki, Finland
 Tel. +358-9-772.67.618
 Fax +358-9-772.67.666
 E-mail: Pirkko.Raunemaa@elintarvikevirasto.fi

FRANCE/ FRANCIA

Mr. Jean-Pierre Doussin
 Chargé de Mission
 Ministère de l'Economie, Finances et Industrie
 59, Bd. Vincent Auriol
 75703 Paris, France
 Tel. +33-1-44.97.30.37
 Fax +33-1-44.97.30.37
 E-mail: jean-pierre.doussin@dpa.finances.gouv.fr

Mr. Jean-François Roche
 Chargé de Mission
 Ministère de l'Agriculture
 251, Boulevard de Vaugirard
 75731 Paris, France
 Tel. +33-1-49.55.58.81
 Fax +33-1-49.55.59.48

**GERMANY/ ALLEMAGNE
ALEMANIA**

Mr. Hermann Brei
 Regierungsdirektor
 Bundesministerium für Gesundheit
 D-53108 Bonn, Germany
 Tel. +49-228-941.41.41
 Fax +49-228-941.49.47

Dr. Rolph Langlais
 Director Scientific Reg. Affairs

Cocoa-Cola GmbH
 Frankenstrasse 348
 45133 Essen, Germany
 Tel. +49-201-82.11.361
 Fax +49-201-82.11.773

GREECE/ GRECE/ GRECIA

Mr. Dimitris Gerakopoulos
 Head of Division - Ministry of Agriculture
 Directorate of Food Processing Standardization
 and Control
 2 Acharnon Str.
 101 76 Athens, Greece
 Tel. +30 01 524.6364
 Fax +30 01 523.8337

HUNGARY/ HONGRIE/ HUNGRIA

Dr. Endre Racz
 Head of Division - Ministry of Agriculture
 Kossuth l.t. 11
 H-1860 Budapest, Hungary
 Tel. +36 1 3014383
 Fax +36 1 3020402

IRELAND/ IRLANDE/ IRLANDA

Mr. Richard Howell
 Agricultural Inspector
 Department of Agriculture and Food
 Agriculture House 6E
 Kildare Street
 Dublin 2, Ireland
 Tel. +353 1 607.25.72
 Fax +353 1 661.62.63
 E-mail: rhowell@indigo.ie

ITALY/ ITALIE/ ITALIA

Dr. Brunella Lo Turco
 Segretario Generale Comitato Nazionale - Codex
 Ministero delle Politiche Agricole-
 Alimentarie e Forestali
 Via XX Settembre 20
 00100 Roma, Italy
 Tel./Fax +39 6 488.02.73

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
 MACEDONIA/ EX – REPUBLIQUE
 YUGOSLAVE DE MACEDOINE
 EX - REPUBLICA YUGOSLAVA DE
 MACEDONIA**

Mrs. Nadica Dzerkovska
 Member of Ministry of Agriculture-Forestry
 and Water Economy
 2 Leninova
 Skopje 9100, Republic of Macedonia
 Tel. +389 91 22.91.27
 Fax +389 91 22.91.27 / 23.04.29
 E-mail: Mafwe@unet.com.mk

**NETHERLANDS
 PAYS-BAS/ PAISES BAJOS**

Mr. Edwin Hecker
 Account Manager Codex Alimentarius
 Ministry of Agriculture, Nature, Management and
 Fisheries
 73, Bezuidenhoutseweg
 The Hague 2500 EK, The Netherlands
 Tel. +31 703785686
 Fax +31 703786141
 E-mail: e.f.f.hecker@mkg.agro.nl

Dr. W.H. Van Eck
 Ministry Health, Welfare and Sport
 P.O. Box 5406
 Rijswijk 2280 MK, The Netherlands
 Tel. +31-70-340.69.66
 Fax +31-70-340.55.54
 E-mail: wh.v.eck@minvws.nl

NORWAY/ NORVEGE/ NORUEGA

Mr. John Arthur Race
 Norwegian Food Control Authority
 P.O.Box 8187 DEP
 0034 Oslo, Norway
 Tel. +47 22246268
 Fax +47 22246699
 E-mail: john.race@snt.dep.telemax.no

POLAND/ POLOGNE/ POLONIA

Mrs. Anna Patkowska
 Head Specialist
 Ministry of Agriculture and Food Economy
 30 Wspólna Street
 00-930 Warsaw, Poland
 Tel. +48-22-623.20.43
 Fax +48-22-623.20.70

Mr. Bohdan Goss
 Chief of Branch Office
 Agricultural and Food Quality Inspection
 ul. Marczkowska 12
 15-724 Bialystok, Poland
 Tel./Fax +48-85-520.159

Mrs. Elzbieta Markowicz
 Main Specialist
 Agricultural and Food Quality Inspection
 Zurawia 32/34
 00-515 Warsaw, Poland
 Tel. +48-22-621.6421
 Fax +48-22-621.48.58

Mrs. Jolanta Rola
 Assistant, Doctor Veterinary Medicine (DVM)
 National Vet. Research Institute
 Dept. of Hygiene of Food of Animal Origin

Partyzantów 57
24-100 Pulawy, Poland
Tel. +48-81-886.30.51
Fax +48-81-886.25.95

PORTUGAL

Dr. M. de Andrade Fontes
Assessor Principal M. Agricultura
Praça do Comercio
1001 Lisboa, Portugal
Tel. +351-1-346.42.35
Fax +351-1-347.03.56

SLOVAK REPUBLIC REPUBLICQUE SLOVAQUE REPUBLICA ESLOVACA

Mr. Milan Kovac
Director of Food RI, Chief of National Codex
Secretary
Food Research Institute
Priemyselna's, P.O.Box 25
Bratislava 82009
Tel. +421 5264622
Fax +421 5261417
E-mail: milan.kovac@vup.sk

SPAIN/ ESPAGNE/ ESPAÑA

Mr. José Ignacio Arranz Recio
Subdirector General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.20.70
Fax +34-91-596.44.09

Mrs. Begoña Nieto Gilarte
Subdirectora General de Planificación
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
Pº Infanta Isabel, 1
28014 Madrid, Spain
Tel. +34-91-347.51.20
Fax +34-91-347.57.28

Mr. José Manuel Vallejo Acevedo
Subdirector General de Calidad y Normalización
Agroalimentaria
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
Pº Infanta Isabel, 1
28014 Madrid, Spain
Tel. +34-91-347.53.93
Fax +34-91-347.57.05
E-mail: Jose-Manuel.Vallejo@mag.es

Mrs. Maria Luz Carretero Baeza
Jefe de Area de Ordenación Alimentaria
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20

28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.20.99
Fax +34-91-596.44.09
E-mail: mcarretero@msc.es

Mrs. María Dolores Gómez Vázquez
Jefe de Servicio
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.19.62
Fax +34-91-596.44.09

Mrs. Amparo Carbajo Sánchez
Jefe de Servicio
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.19.77
Fax +34-91-596.44.09

Mr. Enrique Bel Urgel
Jefe de Servicio
Dirección General Salud Pública
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.19.56
Fax +34-91-596.44.09

Mrs. María Dolores Hernando Arranz
Jefe de Sección
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.19.81
Fax +34-91-596.44.09

Mrs. Isabel García Fajardo
Técnico
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Pº del Prado 18-20
28071 Madrid, Spain
Tel. +34-91-596.19.99
Fax +34-91-596.44.09
E-mail: igarciaf@msc.es

Mrs. Rosario Carretero Martín
Instituto de Salud Carlos III
Centro Nacional de Alimentación
28220 Majadahonda, Madrid, Spain
Tel. +34-91-509.79.00
Fax +34-91-509.79.26
E-mail: charo@inves.es

Mr. José María Luengo Hernández
Consejero Técnico
Subdirección General para Asuntos Agrícolas
SEPEUE Ministerio de Asuntos Exteriores
Padilla, 46
28006 Madrid, Spain

Mr. Julián López Gómez
 Jefe de Servicio para Asuntos Sociales, Educativos,
 Culturales de Sanidad y Consumo
 SEPEUE Ministerio de Asuntos Exteriores
 Padilla, 46
 28006 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-379.84.45

Mrs. Elisa Revilla García
 Jefe de Area. Subdirección General de
 Planificación
 Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
 Pº Infanta Isabel, 1
 28070 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-347.45.96
 Fax +34-91-347.57.28

Mr. Jesús Campos Amado
 Jefe de Area de Coordinación Comunitaria
 Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
 Pº Infanta Isabel, 1
 28070 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-347.53.14
 Fax +34-91-347.57.28

Mr. Jesús Salas Zapatero
 CICC (INC)
 Jefe de Servicio Productos Alimenticios
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Avda. de Cantabria, s/n
 28042 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-747.23.33
 E-mail: istzo350@tsai.es

Mrs. Mª Angeles Ortega Hurtado de Mendoza
 Jefe de Servicio
 Instituto Nacional del Consumo
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Príncipe de Vergara, 54
 28071 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-578.21.10
 Fax +34-91-576.15.70

Mr. Moisés Pérez Ruiz
 Consejero Técnico
 Dirección General de Comercio Interior
 Ministerio de Economía y Hacienda
 Pº de la Castellana 162
 28046 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-349.39.12

Mr. Enrique Méndez Corman
 Jefe de la Unidad de Análisis Estructural de
 Proteínas
 Centro de Nacional de Biotecnología
 Cantoblanco, Universidad Autónoma
 28049 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-585.48.42

Mrs. Ana Isabel Ortiz Gutiérrez
 Jefe Servicio de Biotecnología
 Instituto de Salud Carlos III
 Centro Nacional de Alimentación
 Crta. Majadahonda-Pozuelo, Km. 2,200
 28220 Majadahonda, Madrid, Spain
 Tel. +34-91-509.79.00 ext. 3080

Mr. Carlos Cuesta Martín
 Consejero Técnico.
 Vicesecretaría General Técnica
 Ministerio de Economía y Hacienda
 Pº de la Castellana, 162
 28071 Madrid
 Tel. +34-91-583.52.94
 Fax +34-91-458.69.40

SPANISH OBSERVERS

Mrs. Pilar Velázquez González
 Director Departamento de Derecho Alimentario
 F.I.A.B. (Federación Industria Alimentación y
 Bebidas)
 Diego de León, 44 – 1º
 25006 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-411.72.11
 Fax +34-91-411.73.44
 E-mail: derecho@fiab.es

Mrs. Pilar de la Villa Vela
 Representante de A.F.E.P.A.D.I. - F.I.A.B.
 Aragón 208-210, Atico 4º
 08011 Barcelona, Spain
 Tel. +34-93-454.87.25
 Fax +34-93-451.31.55

Mr. Manuel Pardos Vicente
 Presidente Comisión Alimentación
 Consejo de Consumidores y Usuarios (ADICAE)
 C/Pizarro, 6 – 2º Izda.
 50004 Zaragoza, Spain
 Tel. +34-976-21.21.47
 Fax +34-976-21.44.67
 E-mail: aicar.adicae@adicae.net

Mrs. Elena Ordozgoiti
 Técnico de Normalización
 AENOR (Asociación Española de
 Normalización y Certificación)
 C/Génova 6
 28004 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-432.61.33
 Fax +34-91-310.45.96
 E-mail: eordoz@aenor.es

Mr. Roberto Xalabarder Coca
 Presidente AFCA
 (Asociación de Fabricantes y Comercializadores
 de Aditivos y Complementos Alimentarios)
 Bruc 74, 5º
 08036 Barcelona, Spain
 Tel. +34-93-487.55.74
 Fax +34-93-488.08.39

Mr. Guillermo Ariza Dolla
Asesor Normalización y Certificación
ICEX - Instituto Español de Comercio Exterior
Pº de la Castellana 14/16
28046 Madrid, Spain
Tel. +34-91-349.64.29
Fax +34-91-575.00.25

Mrs. Carmen Fernández Martínez
Sector Agroalimentario
ICEX - Instituto Español de Comercio Exterior
Pº de la Castellana 16 – 3º
28046 Madrid, Spain
Tel. +34-91-349.62.78
Fax +34-91-575.00.25
E-mail: CarmenFernandezM@icex.es

SWEDEN/ SUEDE/ SUECIA

Prof. Stuart Slorach
Deputy Director General
National Food Administration
Box 622 / SE-75 126 Uppsala, Sweden
Tel. +46-18-175594
Fax +46-18-105848
E-mail: stuart.slorach@slv.se

Mrs. Eva Lönberg
Codex Coordinator
National Food Administration
Box 622 / SE-75 126 Uppsala, Sweden
Tel. +46-18-175500
Fax +46-18-105848
E-mail: eva.lonberg@slv.se

SWITZERLAND SUISSE/ SUIZA

Mrs. Eva Zbinden
Swiss Federal Office of Public Health
Berne 3012, Switzerland
Tel. +41-31-322.95.72
Fax +41-31-322.95.74
E-mail: eva.zbinden@bag.admin.ch

TURKEY/ TURQUIE/ TURQUIA

Mrs. Rahime Petek Ataman
Food Engineer
Ministry of Agriculture
General Directorate of Protection and Control
Akay cad. No. 3
Bakanliklar, Ankara, Turkey
Tel. +90-312-417.41.76

Fax +90-312-418.93.95

Mrs. Eruz Serhan
Turkish Standards Institution
Necatibey Cad. N° 112
06510 Ankara, Turkey
Tel. +90-312-417.83.30

Mrs. Filiz Soydal
Director, Ministry of Agriculture,
General Directorate of Protection and Control
Department of Food, Control on Foreign Trade
Akay caddesi N° 3
Bakanliklar, Ankara, Turkey
Tel. +90-312-418.5834
Fax +90-312-418.9395
E-mail: s_filiz@mailcity.com / Soydal@ada.net.tr

UNITED KINGDOM ROYAUME UNI/ REINO UNIDO

Mr. Grant Meekings
Head Food Labelling and Standards Division,
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
17 Smith Square
London SW1P 3JR, U.K.
Tel. +44 171 2386278
Fax +44 171 2386763

Dr. Dorian Kennedy
Head of Branch
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
17 Smith Square
London SW1P 3JR, U.K.
Tel. +44 171 2385574
Fax +44 171 2385782
E-mail: d.kennedy@fssg.maff.gov.uk

OBSERVER COUNTRIES PAYS OBSERVATEURS PAISES OBSERVADORES

JAPAN/ JAPON

Mr. Akihiko Nishiyama
Director for International Standardization
Standards and Labelling Division, Food
and Marketing Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku
100-8950 Tokyo, Japan
Tel. 03-3507.85.92 - Fax 03-3502.04.38
E-mail: akihiko_nishiyama@nm.maff.go.jp

MOROCCO/ MAROC/ MARRUECOS

Dr. Hamid Lach Hab
Chef du Service de la Reglementation Sanitaire
Ministère de l'Agriculture du Développement
Rural
et des Pêches Maritimes.
Direction de l'Elevage et des Services Veterinaires
Quartier Administratif
Rabat, Maroc

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES**

**COMITE DES INDUSTRIES DE LA
MAYONNAISE ET DES SAUCES
CONDIMENTAIRES DE LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE (C.I.M.S.C.E.E.)**

Mr. Daniel Dils
Food Law Officer – President
CLIC –CIMSCEE
Avenue de Roodebeek 30
1030 Brussels, Belgium
Tel. +32-2-743.87.30
Fax +32-2-736.81.75

Mr. Michel Coenen
Secrétaire Général - CIMSCEE
Avenue de Roodebeek 30
1030 Brussels, Belgium
Tel. +32-2-743.87.30
Fax +32-2-736.81.75

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE
COMUNIDAD EUROPEA**

Mr. Leo Hagedoorn
Experto Nacional
Comisión Europea - DG III
Rond Point Schuman II, 3/69
Brussels, Belgium
Tel. +32-2-2993

Mr. De Felipe Gardon
Administrador
Commission Européenne - DG XXIV-A3
Belliard 232
Brussels, Belgium
Tel. +32-2-299.38.80
E-mail: jose.defelipe@dg24.cec.be

Mr. Jacques Gennatas
E.C. Commission – Conseiller de Direction
Commission Européenne
DG XXIV
Office Alimentaire et Vétérinaire
200 rue de la loi
1049 Brussels, Belgium
Tel. +32-2-295.97.13
Fax +32-2-296.67.14

**COUNCIL OF EUROPEAN UNION
CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE
CONSEJO DE LA UNION EUROPEA**

Mr. Paul Culley
Secretariat of the Council of the EU
175 rue de la Loi
1048 Brussels, Belgium
Tel. +32-2-285.61.97
Fax +32-2-285.79.28

**INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRIO**

Mr. Félix Depledt
Institut International du Froid – IIF/IIR
30 Avenue de la République
94700 Maisons-Alfort, Paris, France
Tel. +33-1-43.75.40.80
Fax +33-1-47.63.17.98
E-mail: iifiir@ibm.net

**INTERNATIONAL TOXICOLOGY
INFORMATION CENTRE**

Dr. Gaston Vettorazzi
Director
International Toxicology Information Center –
I.T.I.C.
Ramón Lili 1, 4 D
20002 San Sebastián, Spain
Tel. +34-943-32.04.55
Fax +34-943-32.04.87
E-mail: itic@lander.es

CONSUMERS INTERNATIONAL

Mrs. Lucy Harris
Policy and Representation Officer
Consumers International (Formerly IOCU)
24 Highbury Crescent
London N5 1RX, U.K.
Tel. +44-171-226.66.63
Fax +44-171-354.06.07
E-mail: prodec@consint.co.uk

Mrs. Cristina Tirado
Experta en Seguridad Alimentaria CECU
Miembro de C.I.
Cava Baja 30, esc. secundaria
28005 Madrid, Spain
Tel. +34-91-364.13.84
Fax +34-91-366.90.00
E-mail: 75242.240@compuserve.com

**CODEX SECRETARIAT
SECRETARIAT CODEX
SECRETARIA CODEX**

Mrs. Selma H. Doyran
Food Standards Officer
Joint FAO / WHO Food Standards Programme
FAO, Via delle Terme di Caracalla
00100 Roma, Italy
Tel. +39-6-570.55.826
Fax +39-6-570.54.593
E-mail: selma.doyran@fao.org

Mrs. Gracia Teresa Brisco López
 Food Standards Officer
 FAO, Via delle Terme di Caracalla
 00100 Roma, Italy
 Tel. +39-6-570.52.700
 Fax +39-6-570.54.593
 E-mail: Gracia.Brisco@FAO.Org

**WHO PERSONNEL
 PERSONAL WHO
 (OMS - Organización Mundial de la Salud)**

Mr. Yasuzuki Sahara
 Scientist
 Programme on Food Safety and Food Aid, WHO
 CH-1211 Geneva, Switzerland
 Tel. +41-22-791.43.24
 Fax +41-22-791.48.07
 E-mail: Saharay@who.ch

Mr. Marco Jermini
 WHO Temporary Advisor
 WHO – Regional Office
 Via F. Crispi, 10
 00187 Roma, Italy
 Tel. +39-6-48.77.51

Mrs. María Dolores Manchado Esteban
 Secretaría de la Comisión Interministerial para la
 Ordenación Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Pº del Prado 18-20
 28071 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-596.13.50
 Fax +34-91-596.44.09

Mr. Fermín Peña Saiz
 Secretaría de la Comisión Interministerial para la
 Ordenación Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Pº del Prado 18-20
 28071 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-596.13.59
 Fax +34-91-596.44.09

**SPANISH SECRETARIAT
 SECRETARIAT ESPAGNOL
 SECRETARIA ESPAÑOLA**

Mr. Juan Carlos Calvo Huerta
 Jefe de Servicio
 Secretaría de la Comisión Interministerial para la
 Ordenación Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Pº del Prado 18-20
 28071 Madrid, Spain
 Tel. +34-91-596.14.40
 Fax +34-91-596.44.09